

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AUX INDEMNITES ALLOUEES EN 2025 AUX
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Vu le projet de budget pour l'année 2025,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 28 octobre 2024,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 10 oui, 5 non et 3 abstentions sur 18 CM présents

1. De fixer les indemnités allouées pour chaque séance du Conseil municipal à CHF 100.-, soit CHF 15'200.- au total.
2. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2025 suivantes :
011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux.



La Présidente : Nicole ROEHRICH



La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER